

# Commune de La Chapelle Blanche

## Compte rendu

**Séance du 14 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Minet 12 rue des cours à La Chapelle Blanche (1), en séance ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane DUPARC.

**Étaient présents :**

Mmes CHARGUERON Claire, GUILBERT Hélène, PENICHON MOULEHIAWY Monique, STRAKA Alison, VEROT Maryline, MM, DUPARC Stéphane, COURBOIS François, DROGE Davy, GRANJON Dominique, GUAZZONI Bruno, GUAZZONI Nathanaël, MONTBLANC Jean-Claude, OLIVIER Stéphane.

**Étaient excusés :** MM. DIEUFILS Patrick, PIOVANO Stéphane.

**Procurations :** /

**Date de convocation :**

07 décembre 2021

**Secrétaire de séance :** Mme VEROT Maryline

### **1 - Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 26/10/2021**

### **2 - Délibération relative aux modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie**

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,**

Vu la délibération du conseil syndical en date du 11/02/2021, relative au mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 50-2021 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021 relative à l'attribution de la consultation relative à la conclusion et l'exécution d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux de Savoie (2022-2027),

Vu la délibération du conseil d'administration n° 51-2021 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021 approuvant la convention-type d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et fixant le montant du droit d'entrée forfaitaire,

(1) Le lieu de réunion est la salle des Fêtes afin de respecter la distanciation physique.

Vu l'avis du comité technique en date du 21/10/2021,

Considérant l'intérêt pour la commune de La Chapelle Blanche d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les options suivantes de garanties :

- socle de base : invalidité + incapacité de travail ;
- options supplémentaires au choix de l'agent :
  - o perte de retraite ;
  - o capital décès (à 100% ou à 200%) ;
  - o rente conjoint ;
  - o rente éducation ;
  - o maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et du régime indemnitaire.

**Article 2 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance ».

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci Saint-Honoré et IPSEC.

**Article 3 :** d'approuver la convention d'adhésion en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et d'autoriser La Présidente à la signer.

**Article 4 :** de fixer, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit :

Le montant unitaire de participation sera de 14 euros par agent et par mois.

Les montants sont fixés en équivalent temps plein et seront proratisés en fonction du temps de travail des agents.

La participation sera versée directement à l'agent.

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

**PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

(1) Le lieu de réunion est la salle des Fêtes afin de respecter la distanciation physique.

### 3 – Renoncement indemnité 1<sup>er</sup> adjoint et Indemnité délégué à l'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MONTBLANC Jean-Claude 1<sup>er</sup> adjoint souhaite renoncer à son indemnité qui sera ramené à 0 euros.

Monsieur le Maire propose à Monsieur OLIVIER Stéphane une indemnité de défraiement compte tenu de son activité de délégué à l'urbanisme.

#### TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AU MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 01/01/2022

Fonction	Prénom/Nom	Taux	Montant brut/mois	Montant net/mois
Le Maire	DUPARC Stéphane	30.855%	1 200.07 €	1 038.07 €
1er Adjoint	MONTBLANC Jean-Claude	0 %	0 €	0 €
2ième Adjoint	CHARGUERON Claire	10.7 %	416.17 €	359.98 €
3ième Adjoint	GUAZZONI Bruno	10.7 %	416.17 €	359.98 €
Délégué à l'urbanisme	OLIVIER Stéphane	6.0 %	233.36 €	201.86 €

Le Conseil Municipal, après discussions et échanges de vues, approuve à l'unanimité les indemnités proposées.

### 4 – Délibération modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération modificative n°1 du 05 octobre 2021 doit être annulée, que les écritures pour la participation au capital de la SCIC Le Solaret seront prévues au budget 2022.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'équilibre des chapitres, le transfert d'un montant de 3 000 euros du chapitre des charges à caractères générales au chapitre des autres charges de gestion courante.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs	3 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 000.00 €</b>	
D 65548 : Autres contributions		3 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après discussions et échanges de vues, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°3 pour un montant transféré de 3000 euros.

### 5 - Questions diverses / Tour de table

- **Correspondant défense**, Monsieur GUAZZONI Nathanael remplace Mme VEROT Maryline à cette mission.

(1) Le lieu de réunion est la salle des Fêtes afin de respecter la distanciation physique.

- **Commission agriculture :**

- o S'est réuni à la suite d'une proposition de vente d'une parcelle à Laissaud. Cette proposition n'est pas retenue par la commission.
- o La limitation de tonnage sur la route de Montrailant est de 12 tonnes. La commission agriculture informe que ce tonnage peut être insuffisant pour les agriculteurs et propose de revoir le tonnage maximum à la hausse.

- **Commission environnement :**

- o A participé à l'appel à projet « Biodiversité ordinaire dans les villes et villages » initié par la communauté de communes de cœur de Savoie et à ainsi planté 35 arbres à la St Catherine le long du terrain de foot situé à la salle des fêtes. La communauté de communes a également livré un hôtel à insectes.

- **La Chapelle du Villaret :** le toit de cet édifice se révèle être dangereux. La Communauté de Communes compétente sur ce sujet a initié des réunions avec le propriétaire, en présence du CD73 et de la commune pour explorer les solutions de mise en sécurité.

- **Fibre optique :** des entreprises parcourent actuellement la commune pour faire des relevés.

- **Syndicat des eaux :**

- o un abonnement sera mis en place. Le coût est voté d'1€25 à 1€28 /m3.
- o Arcade est venu présenter un projet de participation à hauteur de 1 centimes d'euros/m3 pour le développement au Mali.

- **Mise en place du livret d'accueil.**

- **Distribution des colis aux seniors** samedi 18 décembre 2021 de 14h00 à 18h00.

- **Un bulletin d'information** est prévu pour janvier 2022.

- **Le site internet** est actif et mis à jour.

- **Vœux en janvier 2022**, décision début janvier 2022 selon l'état sanitaire.

- **Mise à jour du règlement intérieur** de la salle des fêtes à prévoir.

Fin de séance à 22 heures



(1) Le lieu de réunion est la salle des Fêtes afin de respecter la distanciation physique.

**Mairie La Chapelle Blanche**  
165 rue de l'Eglise  
**73110 La Chapelle Blanche**  
Tel : 04 79 25 51 64  
Fax : 04 79 69 07 45

La Chapelle Blanche,  
Le 07 décembre 2021

### CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) collègue (1),

J'ai l'honneur de vous convoquer pour le Conseil Municipal qui se réunira

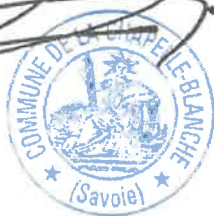
Mardi 14 décembre 2021 à 20 heures salle Jean Minet (2)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1 - Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 26/10/2021 ;
- 2 - Délibération pour la souscription de l'assurance prévoyance du personnel de la commune ;
- 3 - Délibération concernant les indemnités des élus ;
- 4 - Délibération modificative pour transférer des crédits au chapitre 65 ;
- 5 - Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, chère et cher collègue, en mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Stéphane DUPARC



(1) Destinataires : Jean-Claude MONTBLANC, Claire CHARGUERON, Bruno GUAZZONI, Stéphane OLIVIER, Hélène GUILBERT, Stéphane PIOVANO, Maryline VEROT, Dominique GRANJON, Monique PENICHON, Nathanael GUAZZONI, François COURBOIS, Patrick DIEUFILS, Alison STRAKA, Davy DROGE

(2) Le lieu de réunion est la salle communale Jean Minet afin de respecter la distanciation physique.

# Convocation détaillée

**Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 26/10/2021 ;**

## **Questions diverses**

- a – Correspondant défense
- b – Compte rendu des commissions
- c – Point sur les plantations « bio diversité ordinaire »
- c – Réunion chapelle du Villaret
- d – Ateliers « projet de territoire »